



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019
19 heures 00

---:---:---:---:---:---:---:---:---

GF/SP

N° 002462

Service patrimoine et musée - Convention avec la Région Sud, service de l'Inventaire.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2005, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur exerce sur son territoire la compétence en matière d'inventaire général du patrimoine culturel.

Madame le Maire informe le Conseil que la Région peut confier la conduite d'une opération d'inventaire à toute collectivité ou groupement de collectivités qui en fait la demande, sous réserve de conclure à cet effet une convention en définissant les objectifs, les moyens qui lui sont affectés, les modalités de sa réalisation, les conditions d'exploitation et de diffusion publique des données recueillies.

Madame le Maire rappelle également que dans le cadre de sa politique de mise en valeur de son patrimoine bâti et mobilier, la Ville d'Apt a initié en septembre 2018 l'inventaire du mobilier de la Cathédrale Sainte-Anne. En effet, l'ancienne cathédrale de la ville conserve un patrimoine mobilier riche et varié, composé de sculptures, tableaux, objets et vêtements liturgiques, manuscrits, livres de chants liturgiques (antiphonaires). Cet inventaire est placé sous la conduite du service patrimoine et musée de la ville, qui bénéficie pour cela d'un agent contractuel, chargé de cette mission. L'inventaire permettra d'avoir une connaissance complète et exhaustive du patrimoine mobilier de la commune conservé dans l'ancienne cathédrale et d'en établir un plan de gestion, de conservation et de mise en valeur.

Consciente de l'intérêt que représente cette entreprise, la Ville d'Apt souhaite bénéficier de l'expertise scientifique et du soutien technique du service Patrimoine, traditions et Inventaire de la Région.

Madame le Maire dit qu'il convient de signer une convention-cadre destinée à fixer les modalités de ce partenariat technique et scientifique entre la Région et la Commune d'Apt pour contribuer à l'inventaire du mobilier de la Cathédrale Sainte-Anne. Par cette convention signée pour trois années la ville s'engage à dédier une personne à l'inventaire. La Région s'engage quant à elle à apporter son expertise à cette personne, à fournir le logiciel ad hoc, à former les agents de la ville concernés et à réaliser une couverture photographique professionnelle de l'ensemble du mobilier inventorié.

Madame le Maire souligne que cette convention offre, en outre, à la ville la possibilité d'être éligible de fait aux autres actions portées par la Région Sud en faveur du patrimoine culturel, notamment dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine mobilier classé et non classé, des travaux de réhabilitation ou de mise aux normes de sécurité sur le patrimoine bâti et les travaux de construction, de rénovation et d'agrandissement de musée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la Région Sud la convention-cadre relative à l'inventaire du mobilier de la Cathédrale Sainte-Anne.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Considère qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière d'inventaire sur patrimoine mobilier communal conservé dans l'ancienne cathédrale Sainte-Anne.

Confirme l'intérêt de travailler en partenariat avec le service Patrimoine, traditions et Inventaire de la Région Sud.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ladite convention-cadre.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**